



COMMUNE DE LA BRÉVINE

Village 166

2406 La Brévine

A V I S

Lors de sa séance extraordinaire tenue le 05 juillet 2023, le Conseil général a pris les arrêtés suivants :

- Demande d'un crédit de CHF 400'000.- pour la réfection du chemin de l'Harmont, cet arrêté remplace et annule celui du 08 juin 2022 ;
- Demande d'un crédit de CHF 160'000.- pour la réfection du chemin de La Bonne Fontaine.

2406 La Brévine, le 06 juillet 2023

SECRETARIAT COMMUNAL

AVIS D'ENQUETE

Commune: La Brévine

L'enquête publique est ouverte du 14.07.23 au 25.08.23

Publication FAO n° 28

Dossier SATAC n°	116642
Parcelle(s) et coordonnées:	DP44 - La Brévine ; DP 91 - La Brévine ; 175 - La Brévine ; 504 - La Brévine ; 583 - La Brévine ; 708 - La Brévine ; 709 - La Brévine ; 957 - La Brévine ; 1386 - La Brévine ; 1510 - La Brévine ; 1751 - La Brévine ; 1752 - La Brévine ; 1894 - La Brévine ; 1895 - La Brévine ; 1896 - La Brévine ; 1897 - La Brévine ; 1967 - La Brévine ; 2132 et 2317 - La Brévine ; 145 - La Brévine ; 1203484/2534960
Situation:	L'Armont ; L'Harmont 217
Description de l'ouvrage:	Réfection du chemin de l'Armont
Requérant(s):	
Auteur(s) des plans:	Marc Pedretti In Situ Ingénieurs civils sàrl, Rue de l'Hôtel-de-Ville 29, 2300 La Chaux-de-Fonds
Demande de permis de construire:	Sanction définitive
Affectation de la zone:	Zone agricole / Entrée en vigueur le 22.12.1982
Autorisation(s) spéciale(s):	Art. 24 LAT ; Art. 97 LAgr ; Distance à l'axe d'une route communale
Particularités:	Zone de crêtes et forêts / Entrée en vigueur le 14.02.1966 ; Périmètre de sites archéologiques

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.